Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216089-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.
Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.
Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/089 Aménagement foncier – Modifications à apporter à la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la lettre reçue de la présidente de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) et relative aux propositions de suppression et modification de tracé et d'emprise de chemins ruraux au titre de propriété privée de la commune, ainsi que de modifications de tracé et d'emprise de voies communales dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en cours sur la commune. De même, le conseil municipal indique les voies communales ou les chemins ruraux dont il juge la création nécessaire dans le périmètre d'aménagement foncier.

Cette proposition s'appuie sur le tableau et le plan d'ensemble au 1/5000ème des créations, modifications et suppressions sur la voirie communale et les chemins ruraux, transmis par le géomètre.

Il est rappelé que le conseil municipal a délibéré sur le schéma de voirie le 28 mars 2023 et qu'il est proposé de valider des évolutions nécessaires et concertées en amont.

Conformément aux dispositions de l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime, la CCAF sollicite le conseil pour approuver le projet de créations, suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux et chemins de randonnées envisagés sur la base du plan approuvé par la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) en application de l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime.

Vu l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216089-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'état des chemins ruraux susceptibles d'être supprimés au titre de la propriété privée de la commune, tel que proposé et décrit sur le tableau et le plan d'ensemble établis par AXIS CONSEILS,
- **D'APPROUVER** l'état des modifications de tracé et d'emprise qu'il convient d'apporter au réseau des chemins ruraux et des voies communales, tel que proposé et décrit sur le tableau et le plan d'ensemble établis par AXIS CONSEILS,
- **D'APPROUVER** la création des voies communales et/ou des chemins ruraux, telle que décrit sur le tableau et le plan d'ensemble établis par AXIS CONSEILS.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

MAIRIE D'ELVEN
56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC